



Autorisations Spéciales d'Absence : La Ville doit prolonger les ASA pour vulnérabilité !

Alors que dans le secteur privé, le décret du 5 mai 2020 prévoit le maintien du chômage partiel pour les personnes les plus vulnérables au Covid-19, aucune disposition dans la Fonction Publique ne maintient les ASA pour les agents à risque à partir du 11 juillet.

La Ville de Paris a simplement prévu que des aménagements de poste pouvaient être réalisés en liaison avec la médecine préventive, disposition sur laquelle nous n'avons à ce stade aucun bilan.

Pourtant, le virus circule toujours activement en région parisienne et les signes d'inquiétude se multiplient, avec à nouveau des traces de virus dans les eaux usées de Paris et une augmentation sensible des consultations SOS Médecins ces derniers jours.

Ces éléments laissent à penser que la situation sanitaire en région parisienne ne s'est pas améliorée depuis plus d'un mois, voire s'est dégradée. Dans ce contexte les dispositions prises par la Ville de Paris ne nous semblent pas responsables.

C'est pourquoi, nous demandons à la Maire de Paris de prolonger les autorisations spéciales d'absence pour les agents vulnérables ou vivant au côté de proches vulnérables.

Pour nous contacter et vous informer :

cgt@us-cgt-spp.org

SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

